Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20141112-D2014125-DE



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2014

Publication: 13/11/2014

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 12 novembre à dix sept heures, les membres bureau de la Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS: Mme PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSE: M. BEHETS Jan..

Délibération n° 2014/125

OBJET: MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN BUREAU AUPRES D'EMERGENCE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI.

Dans le cadre d'un projet visant à favoriser la mobilité internationale des jeunes du Pays SUD, Emergence Comité de Bassin d'Emploi accueille depuis le mois d'octobre deux jeunes volontaires européens jusqu'au 30 septembre 2015. Ces deux personnes ont pour mission de partager leur expérience auprès des moins de 30 ans désireux d'acquérir une expérience professionnelle en Europe, et de participer à la mise en œuvre de projets de développement local, sur le territoire du Pays SUD.

A ce titre, Emergence Comité de Bassin d'Emploi CBE sollicite la mise à disposition du bureau n°13 d'une superficie de 23.5 m3 à titre gracieux dans le bâtiment 26 de l'Hôtel d'Entreprises au Quartier Craplet à Barcelonnette pour lui permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ces deux jeunes durant cette période.

Sur proposition du Président, Le bureau, A l'unanimié des membres présents,

- ACCEPTE la proposition qui leur est faite,
- AUTORISE le Président à procéder à la signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux à intervenir avec Emergence Comité de Bassin d'Emploi.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an qu'è ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Jacques MARTIN.

